



Concept de sélection Championnat d'Europe de ski alpinisme 2024, Flaine-Chamonix

Version: 18. August 2023

1 Date de la manifestation

Championnat d'Europe ISMF, Flaine-Chamonix, 06.01.2024-12.01.2024

2 Nombre de participantes/participants - Quota

Hommes:

Max 4 athlètes U18: 2006-2007
Max 4 athlètes U20: 2004-2005 (individuelle)
Max 5 athlètes U20: 2004-2005 (sprint, verticale)

Femmes:

- Max 4 athlètes, U18 :2006-2007
- Max 5 athlètes, U20 : 2004- 2005

3 Sélections

Période de sélection:

08.12.2023.– 30.12.2023

Compétitions définies par la fédération nationale :

Sprint

- 09.12.2023 ISMF Youth World Cup Méribel FRA
- 17.12.2023 course de sélection nationale Davos SUI

Individuelle

- 10.12.2023 ISMF Youth World Cup Méribel FRA
- 15.12.2023 course de sélection nationale Davos SUI

Verticale

- 29.12.2023 La Foilleuse Morgins SUI

Si une compétition de qualification prévue est annulée, la fédération nationale peut en désigner une autre dont les conditions permettent d'atteindre la performance exigée. Si le niveau d'une compétition de qualification est faible (niveau des athlètes présents et nombre de participants), le Club Alpin Suisse CAS peut annuler sa reconnaissance en tant que telle ou la pondérer différemment.

Critères de sélection

Pour pouvoir faire l'objet d'une proposition de sélection, **les athlètes doivent remplir un des critères suivants** (les critères peuvent être atteints dans des disciplines différentes)

Performance:

Femmes

- 2x Top 8 sur le circuit ISMF Youth World Cup
ou
- 1x Top 8 sur le circuit ISMF Youth World Cup et 1x Top 2 lors des courses de sélection nationales
ou
- 2x Top 2 lors des courses de sélection nationales



Hommes

- 2x Top 10 sur le circuit ISMF Youth World Cup
ou
- 1x Top 10 sur le circuit ISMF Youth World Cup et 1x Top 2 lors des courses de sélection nationales
Ou
- 2x Top 2 lors des courses de sélection nationales

Atteindre les critères de performances exigés ne débouche pas automatiquement sur une sélection pour les championnats d'Europe de ski alpinisme.

Potentiel

- Capacités techniques spécifiques : descente, montée, changements (PISTE).
- LEMOVIS (PISTE)
- Courbe de forme
- Potentiel en vue de futurs Jeux Olympiques/championnat du monde/europe

Trois points par critères sont distribués. Au total, 12 points sont distribués pour le potentiel. Une liste de classement pour le potentiel par catégorie est établie.

Critères supplémentaires:

La densité de performance, le niveau de la course, le retard sur le vainqueur ainsi qu'une comparaison avec les athlètes de l'équipe nationale sont également pris en compte.

Les quotas par catégorie seront seulement donnés aux athlètes capables de réaliser un Top 10 lors des championnats d'Europe dans la discipline concernée. Si le nombre d'athlètes remplissant les critères principaux excède le nombre de places de quota disponible, la Commission de sélection de la fédération nationale décide selon la liste de classement du potentiel.

La participation à toutes les disciplines des championnats d'Europe est une décision prise par les entraîneurs nationaux et le chef de la relève en fonction des critères atteints, du potentiel de l'athlète dans la/les disciplines concernées et le programme des compétitions.

Sélection pour le Mixed-Relay

La sélection pour le Mixed-Relay sera décidée sur place par la commission de sélection selon les résultats obtenus lors des précédentes courses des championnats du monde. Les données techniques du parcours du Mixed-Relay seront également prises en compte pour la sélection.

Clause médicale

Les athlètes dont le potentiel d'obtention d'une médaille est avéré peuvent bénéficier d'une dérogation spéciale pour des motifs médicaux. Le certificat médical doit être établi **directement après** le début de la maladie ou la blessure afin qu'une éventuelle sélection soit possible. Le chef de la relève doit en être informé le plus rapidement possible.

Si un athlète sélectionné présente des problèmes de santé, le chef de la relève doit en être immédiatement et complètement informé. Un examen obligatoire peut être imposé à l'athlète par un médecin de la fédération. Le comité de sélection avec un médecin de la fédération décide de la participation définitive de l'athlète.



Commission de sélection

La *Commission de sélection* se compose de :

- Urs Stöcker, chef du secteur sports de performance
- Malik Fatnassi, chef du sport de performance
- Denis Vanderperre, chef de la relève
- Esteban Hofer, entraîneur national de la relève
- William Déglise, entraîneur national de la relève

4 Communication

La fédération nationale communique le concept de sélection en ligne sur le site du Club Alpin Suisse CAS. La liste de sélection définitive est communiquée par le chef de la relève par email.

5 Agenda

Début de la période de sélection : 08.12.2023

Fin de la période de sélection : 30.12.2023

Annonce officielle des sélections : 03.01.2024

Bern, 15.08.2023

Denis Vanderperre

Denis Vanderperre

Responsable de la relève Swiss Ski Mountaineering |
Chef Nachwuchs Swiss Ski Mountaineering

Club Alpin Suisse CAS | Schweizer Alpen-Club SAC

Monbijoustrasse 61 | Postfach | CH-3000 Bern 14 | [+41 \(0\)31 370 18 36](tel:+4178313701836)
denis.vanderperre@sac-cas.ch | www.sac-cas.ch